



**MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX**

Envoyé en préfecture le 13/01/2026  
Reçu en préfecture le 13/01/2026  
Publié le  
ID : 042-214200305-20260113-A2026105-AR  
*SLOW*

**10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY-ALBIEUX**

**Tél : 04 77 24 60 45**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

**ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON**

**CANTON DE BOËN**

**ARRETE MUNICIPAL A2026-01-05  
AUTORISANT LA POSE D'UN ECHAFAUDAGE**

Le Maire de la Commune de Bussy-Albieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-2

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise HB Façadier, domiciliée au 22 Avenue Benoit Fourneyron à Andrézieux-Bouthéon, souhaitant effectuer les travaux de ravalement de façade du 14 au 28 Janvier 2026.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'Entreprise référencée ci-dessus est autorisée à effectuer les travaux de ravalement de façade de l'habitation de Monsieur Yann COQUARD domicilié au 255 Route de Boën à Bussy-Albieux.

L'entreprise est autorisée à installer un échafaudage devant l'habitation afin d'effectuer les travaux de ravalement de façade.

La durée d'application de cette réglementation pourra être modifiée et prolongée de 15 jours en fonction des conditions météorologiques.

**Article 2 :**

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mis en place, entretenus et à la charge du demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

**Article 3 :**

L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier

**Article 4 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

A Bussy-Albieux,  
le 13 Janvier 2026

Le Maire  
Serge DERORY

